

Régime agrimonétaire de l'euro

1998/0214(CNS) - 20/12/2006 - Acte législatif de mise en oeuvre

ACTE : Règlement 1913/2006/CE de la Commission portant modalités d'application du régime agrimonétaire de l'euro dans le secteur agricole et modifiant certains règlements.

CONTENU : le règlement 2808/98/CE de la Commission portant modalités d'application du régime agrimonétaire de l'euro dans le secteur agricole a été modifié de manière substantielle depuis son adoption. De plus, les dispositions concernant les compensations relatives à des réévaluations sensibles ou à des baisses des taux de change appliqués aux aides directes sont désormais obsolètes en vertu de l'article 11 du règlement 2799/98/CE. Dans un souci de clarté et de simplification, le présent règlement abroge et remplace le règlement 2808/98/CE.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 28/12/2006.

DATE D'APPLICATION : à partir du 01/01/2007.